

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 6 juin 2025</b>	<b>N° 2025-248</b>

Convocation du 28 mai 2025

Aujourd'hui vendredi 6 juin 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT

Mme Christine BONNEFOY à M. Jacques MANGON

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL

M. Nicolas PEREIRA à M. Fabien ROBERT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250606-lmc1108104-DE-1-1 Date de télétransmission : 16/06/2025 Date de réception préfecture : 16/06/2025 Publié : 16/06/2025
--

	<b>Conseil du 6 juin 2025</b>	<i>Délibération</i>
	Mission Management des Risques	<b>N° 2025-248</b>

**Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine portant sur les comptes et la gestion de Bordeaux Métropole présenté à l'assemblée délibérante le 12 avril 2024. sur ' Enquête relative aux services rendus aux demandeurs de permis de construire - Décision - Autorisation**

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le rapport d'observations définitives sur « l'enquête relative aux services rendus aux demandeurs de permis de construire » présenté en Conseil métropolitain du 12 avril 2024 fait l'objet de trois recommandations qui doivent, en fonction de l'article L.243-9 du Code des juridictions financières, faire l'objet d'une présentation, dans un délai d'un an suivant la présentation dudit rapport, des actions mises en œuvre suite aux observations de la chambre.

Les observations et les actions mises en œuvre sont les suivantes :

La recommandation n°1 mentionne qu'« En lien avec les communes membres, actualiser si nécessaire les contrats d'engagements (notamment engagements, indicateurs) et réviser les attributions de compensation en tant que de besoin. »

Depuis 2024, les services de Bordeaux Métropole ont fait aboutir un travail d'harmonisation des indicateurs par domaine mutualisé, afin d'avoir des données homogènes pour tous les domaines dans le Rapport d'avancement de la mutualisation.

Pour le domaine « cadre de vie et autorisation de droit des sols », les 3 indicateurs retenus sont les suivants :

- nombre d'actes traités (PD + PA + PC + DP) (années n et n-1),
- taux de décisions expresses (PD + PA + PC + DP) (années n et n-1),
- nombre de rendez-vous de pré-instruction (années n et n-1).

Ces indicateurs seront désormais présentés annuellement aux communes lors des revues de contrat d'engagement.

Par ailleurs, Bordeaux Métropole engage en 2025 une démarche de bilan avec les communes à l'occasion des 10 ans de la mutualisation. Des ateliers réunissant les services communs et des groupes de travail d'élus vont dresser un retour d'expérience de la mutualisation et formuler des propositions sur l'évolution du cadre contractuel et financier liant Bordeaux Métropole et les communes. Cette démarche pourrait aboutir, à terme, à une révision des contrats d'engagement.

La recommandation n°2 précise « En lien avec les communes membres, d'identifier les dispositions présentes dans les différentes chartes et labels relevant de l'urbanisme, qu'il est souhaitable de rendre contraignantes et modifier le PLU3.1 en conséquence. »

Sur le point de l'intégration éventuelle des labels et autres chartes communales dans le PLU3.1, nous allons engager dans le cadre des travaux préparatoires à la révision une

prestation d'identification et d'analyse des différentes chartres ou documents assimilés au regard du PLU, afin d'identifier ce qui relève réglementairement d'un document d'urbanisme et pourrait être intégré dans le PLU métropolitain. Par ailleurs, un groupe de travail est constitué pour optimiser les étapes d'instruction et en réduire les délais.

La recommandation n°3 préconise de « Mettre en place des outils d'évaluation précis de l'efficacité des services en charge de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. »

Bordeaux Métropole a mis en place en 2022 la dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte de 26 communes de Bordeaux Métropole (22 ayant mutualisé le métier et le système d'information et 4 ayant mutualisé seulement le SI). A cet effet, elle a déployé un nouvel outil numérique (Cart@DS) qui permet de disposer de statistiques sur le volume d'activité en matière d'autorisations d'urbanisme. Pour 2024, le nombre de dossiers déposés est de 28 872 dont 92% en dématérialisé.

Par ailleurs, un projet de mise à disposition d'un outil de reporting plus performant a été initié en septembre 2024, afin que les Pôles territoriaux accèdent de manière automatisée et autonome à des indicateurs de suivi et de pilotage de leur activité. Ces nouvelles requêtes devraient être disponibles en juin 2025. Elles contribueront à une évaluation plus précise de l'activité et de l'efficacité des services droits des sols, tout en facilitant le reporting en direction des communes.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** l'article L.243-9 du Code des juridictions financières,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QU'**il est obligatoire de faire une présentation à l'assemblée délibérante des actions mises en œuvre par suite des observations de la chambre Régionale des comptes Nouvelle Aquitaine,

### **DECIDE**

**Article UNIQUE :** de mettre en œuvre les actions identifiées et de communiquer régulièrement l'état d'avancement des travaux.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juin 2025

Par le/la secrétaire de séance,

Pour expédition conforme,